MANDAT DE	PRELEVEMEN	r sepa
Référence Unique du Mandat: 017012 Type de contrat: Petite Enfance		
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SGC SAINT-JEAN-D'ANGELY à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SGC SAINT-JEAN-D'ANGELY Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les cond dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de rembêtre présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte prélèvement autorisé.	oursement doit	IDENTIFIANT CREANCIER SEPA FR46ZZZ005002
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER		DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom :	Nom, prénom: SGC SAINT-JEAN-D'ANGELY Adresse: 1 PL DU PETIT CHAMP BP 50095 BP 50095 Code postal: 17415 Ville: ST JEAN D'ANGELY	
Adresse: Code postal:: Ville: Pays:		
DESIGNATION DU CO	OMPTE A DEBI	TER
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) :		
(DENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC) :		
Type de prélèvement .Récurrent		
iigné à : .c	Signature :	
	at offoot5	
Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement e FOM DU TIERS DEBITEUR :	est effectue :	
OH DO HEAD DEFINED :		

Rappel:

JOINDRE UN RELEVE D'IDEN'I'ITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par SGC SAINT-JEAN-D'ANGELY.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'éxécution par simple demande à ma banque. Je réglerai alors le différend directement avec SGC SAINT-JEAN-D'ANGELY

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.